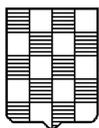


**COMMUNE DE
BEAUJEU**



MAIRIE
04420 BEAUJEU
04 92 34 91 74
mairiedebeaujeu@yahoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du lundi 22 février 2021 à 18h00

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7

Présents : M Patrick BERNARDINI – Mme Marianne PEREZ – M Florent CROZALS
– Mme Sophie GILLY - Mme Véronique RICHAUD – Sébastien BAILLY - M Nicolas
GAUBERT-CONSTANT

Absents excusés : Mme Estelle LEBAILLY – Jacques LOMBARD - Mme Delphine ROZAND-
M Nicolas BREMOND

Représentés :

Date de convocation : 12/02/2021

Secrétaire de séance : Mme Sophie GILLY, la séance débute à 18h00

Compte rendu de la séance du 22 février 2021

Ordre du jour:

1. Subventions aux associations
2. Programme de travaux ONF - 2021
3. Travaux 2022 : extension de la cabane de Blayeul
4. Rénovation de la salle polyvalente
5. Redevances 2021
6. Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2020
7. Affectation du résultat 2020 sur le Budget Primitif 2021.
8. Question diverses

Monsieur le maire bouleverse l'ordre du jour en demandant à l'assemblée délibérante de prendre une motion contre la fermeture de classes dans les écoles du territoire (DE_2021_005) :

À la rentrée scolaire de septembre 2021, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisage la fermeture de 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains, et mène des réflexions sur les écoles de Bras d'Asse, Moustiers, l'Escale et Malijai qui pourraient être aussi concernées par des fermetures au regard de leur situation à la future rentrée.

Réuni le 22 février 2021, le conseil municipal de la commune de Beaujeu :

- Dénonce fermement les projets de fermeture de ces 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains et les réflexions en cours pour les autres écoles du territoire. Ces projets sont inacceptables. S'ils devaient être confirmés, les conditions d'apprentissage des enfants seraient considérablement détériorées.

- Refuse la prise en compte de la seule lecture purement mathématique des effectifs scolaires sans tenir compte de l'environnement, du contexte et de l'évolution démographique à venir.
- Réclame des conditions d'enseignement de qualité, au travers d'effectifs réduits par classe
- Réclame la prise en considération des spécificités des communes rurales et de montagne
Malheureusement, avec l'annonce des fermetures de classe envisagées sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains.
- Demande l'instauration d'un moratoire sur la fermeture des classes au regard de la situation sanitaire et des besoins de distanciation
- Demande à la Direction académique des services de l'Éducation nationale de revenir sur sa décision, dans l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire comme de leur épanouissement.

Nos enfants ont droit à l'égalité des chances, à un enseignement de qualité, avec des effectifs maîtrisés et réduits qui intègrent pleinement la maîtrise du risque infectieux. Les élèves des territoires ruraux doivent bénéficier des mêmes droits et de chance de réussir.

1/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 (DE 2021 006)

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des différentes demandes de subventions parvenues en Mairie. Il propose à l'assemblée d'étudier ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

1/ ATTRIBUE LES SUBVENTIONS SUIVANTES

- Secours Populaire : 150 €
- Secours Catholique : 150 €
- Les restaurants du cœur : 150 €

2/ CHARGE Monsieur Le Maire de prévoir et payer ces dépenses à l'article 6574 et de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Cotisations :

- Fondation du Patrimoine : 55.00 €
- Cotisation AMR 04 : 110.00 €
- Ingénierie et Territoires 04 : 200.00 €

2/ Programme de travaux ONF 2021

L'agent ONF à remis en mairie les programmes de travaux 2021.

- Travaux d'infrastructures : création d'une route forestière massif Serre Gros et création de piste : 79 670.00 €HT
- Travaux de maintenance : Création de périmètre et entretien : 7 900.00 HT

- Travaux sylvicoles : fourniture de plants de cèdre, régénération par plantation, travaux préalables à la plantation, protection contre le gibier : 35 570.00 € HT.

Le conseil municipal refuse le programme de travaux ci-dessus.

L'agent ONF a également fait parvenir en mairie la suite de la réunion du 18/01/2021, les renseignements concernant la part qui reviendrait à la commune pour le financement de travaux de plantation.

L'Etat prend en charge à hauteur de 60% les frais pour la plantation, il resterait donc à charge pour la commune 40% qui sont donc répartis de la manière suivante :

Charge ETAT Plan de relance = 60 % barème (8000 €/ha maxi en plein, 5000 €/ha pour placeaux à 600t/ha, 1500 €/ha pour enrichissement à 250 t/ha).

Charge COMMUNE Plan de relance = 40% barème (3200€/ha maxi en plein, 2000€/ha pour placeaux à 600t/ha, 600€/ha pour enrichissement à 250t/ha).

En conclusion la commune devrait donc compléter l'aide octroyée par l'Etat pour un montant qui varie en fonction du nombre de plants à l'hectare :

3200€/ha pour une plantation en plein et 2000€/ha pour une plantation par placeaux et 600€/ha pour un enrichissement.

(Un enrichissement correspond à une zone où il existe déjà des semis et pour laquelle il est nécessaire de compléter la venue des semis par d'autres essences d'arbres plus adapté au changement climatique que nous connaissons).

Pour rappel l'ONF a identifié en forêt communale de Beaujeu 143 ha potentiels de pins sylvestre dépérissant pour lesquels une substitution par d'autres essences serait à privilégier afin de capitaliser ces espaces boisés. A ce stade il n'y a aucune obligation, mais plutôt une recommandation, c'est au conseil municipal de décider sur quel mode opératoire il est prêt à financer ces travaux (plantation en plein, placeaux, ou enrichissement). L'assemblée délibérante refuse le projet.

3/ Travaux 2022 – Extension de la cabane de Blayeul

Le Groupement Pastoral a des projets d'investissement pour l'année 2022. D'un part il souhaite construire un nouvel impluvium et d'autre part rénover la cabane Pastorale de la montagne de Blayeul.

Pour son projet le groupement pastoral est subventionné à hauteur de 75 % par la CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée), il restera à charge 25 % de financement. Monsieur le maire a reçu le groupement en mairie pour entendre le projet. Le groupement demande une participation à la commune concernant la rénovation de la cabane communale. Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal se propose de participer de moitié aux travaux de rénovation de la cabane de Blayeul, soit 12.5 % à charge de la commune pour un montant de 6 750.00 € à prévoir au budget 2022.

Une convention transmise par la CERPAM porteuse du projet, sera signée entre le groupement pastoral et la commune.

4/ Plan de relance : DSIL 2021 (DE 2021 004)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'il convient de réaliser des travaux à la salle polyvalente afin de remettre ce bâtiment aux normes actuelles.

2 devis ont été proposés.

- Isolation plafond Sarl AB LAISSUS 3 440.00 HT et 4 128.00 TTC
 - Isolation fenêtres Sarl AB LAISSUS 14 583.93 HT et 17 500.72 TTC
 - Réalisation d'un DPE par BATI Conseil Daniel GILLIER 150.00 HT et 180.00 TTC
- Coût total du projet 18 173.93 HT et 21 808.72 TTC.

Proposition de plan de financement :

Coût HT du projet : 18 173.93 HT
Subvention état : DSIL 80 % : 14 539.14 €
Autofinancement : 3 634.79 €
Tva : 3 634.79 €

Total HT : 18 173.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1- CONSTATE la nécessité d'effectuer des travaux à la salle polyvalente
- 2- APPROUVE le plan de financement des dépenses sur un montant de 18 173.93 € HT
- 3- SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021 (80%) dans le cadre du Plan de Relance 2021.
- 4- S'ENGAGE à voter à son budget 2021 les crédits nécessaires pour couvrir la part non subventionnée de la dépense.
- 5- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le dossier et de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5/REDEVANCES 2021 (DE 2021 007)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le montant des redevances pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à 6 voix pour et 1 abstention :

1. FIXE pour l'année 2021 les tarifs suivants

- Redevance Société de Chasse : 850 €
- Concessions de cimetières : 215 €/m² (deux dimensions sont proposées : 1mx2.50m ou 2m x 2.50m)
- Columbarium : 800 €, durée perpétuelle
- Location de la salle polyvalente : 220 € pour les personnes extérieures - 100 € pour les habitants de la commune - 400 € de caution - Un supplément de 20 € sera demandé du 1er novembre au 31 mars pour couvrir les frais de chauffage de la salle polyvalente.

2. CHARGE Monsieur le maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6/ Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2020 - budget primitif (DE 2021 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marianne PEREZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		82 807.68		64 873.70		147 681.38
Opérations de l'exercice	173 763.75	149 450.73	157 933.88	130 914.73	331 697.63	280 365.46
TOTAUX	173 763.75	232 258.41	157 933.88	195 788.43	331 697.63	428 046.84
Résultat de clôture		58 494.66		37 854.55		96 349.21
				Restes à réaliser	36 715.91	
				Besoin/excédent de financement		59 633.30
				Pour mémoire : virement à la section investissement		10 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

7/ Affectation des résultats 2020 (DE 2021 009)

Le Conseil municipal, suite à sa délibération sur le compte administratif de l'exercice 2020, **AFFECTE** les résultats comme suit :

Budget Principal

Excédent de fonctionnement : 58 494.66 € Excédent d'investissement : 37 854.55 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 36 715.91 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0 €

021 : Virement de la section de fonctionnement : 10 000 €

023 : Virement à la section d'investissement : 10 000 €

Section investissement 1068	Section fonctionnement 002
8 861.36 €	49 633.30 €

Cette affectation sera reprise lors du vote du budget primitif 2021.

8/ Questions diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le dossier de retraite de Monsieur Marcel Heyriès est en cours.

Le règlement intérieur des cimetières de Beaujeu doit être encore simplifié et sera voté lors du prochain conseil municipal.

Mme Véronique Richaud, demande à ce que la haie qui se trouve chez Mme DECOUT au niveau de l'intersection qui mène au hameau de l'Escale soit taillée pour une meilleure visibilité surtout en été.

Monsieur Sébastien BAILLY souhaite que la mairie se renseigne concernant la réglementation de l'écobuage.

Fait et délibéré à BEAUJEU, les jour, mois et an que dessus.

La séance est levée à 19h50
Fait à BEAUJEU, le 25 janvier 2021
Certifié conforme aux débats

La secrétaire de séance
Sophie GILLY

Le Maire
Patrick BERNARDINI